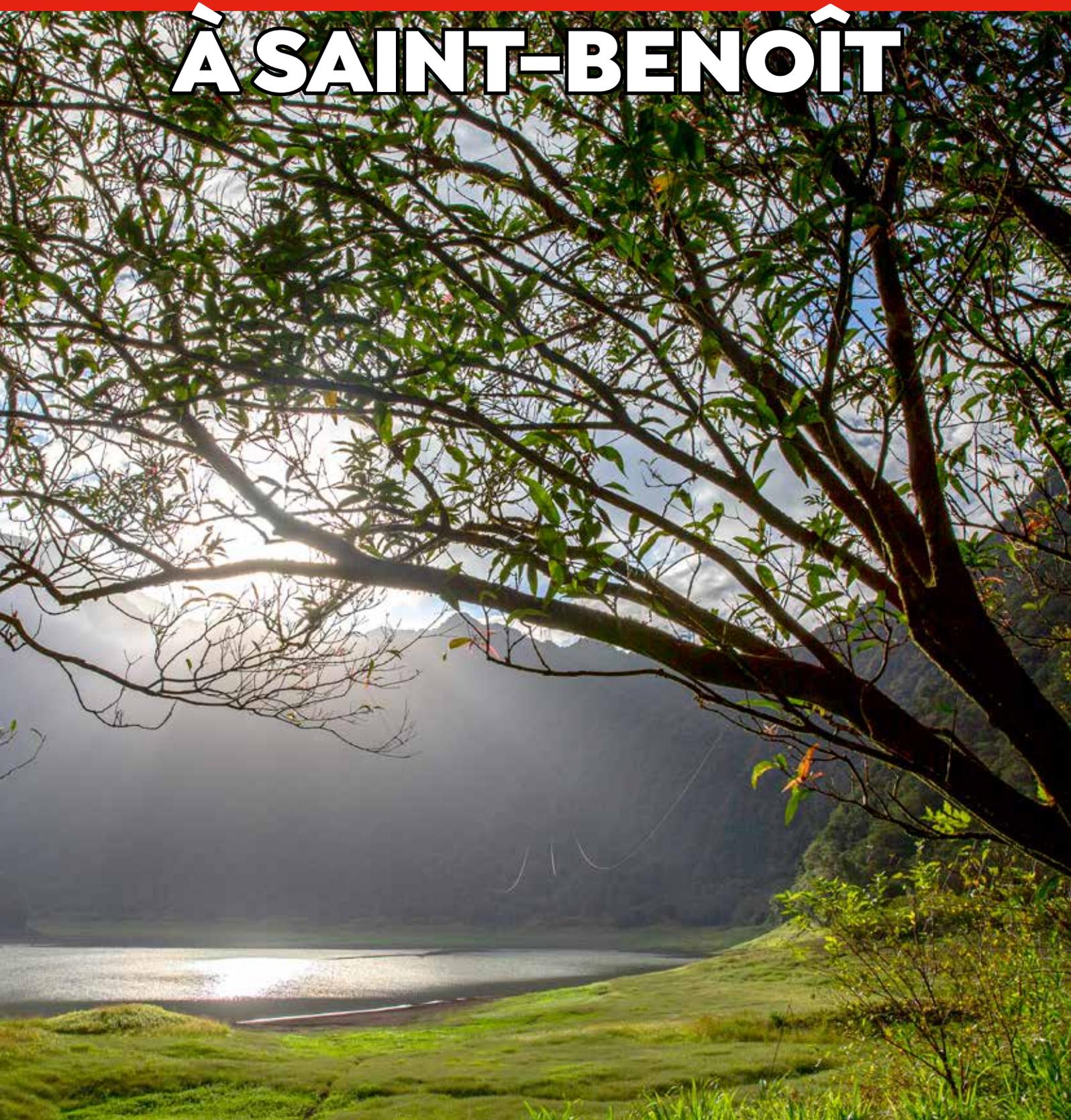


Rendez-vous **citoyen**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES RÉUNIONNAIS

LE DÉPARTEMENT À SAINT-BENOÎT



Le Département en chiffres

1 MAISON D'ASSISTANTS
MATERNELS (MAM)



276 BÉNÉFICIAIRES DE LA
PRESTATION COMPENSATOIRE
DU HANDICAP (PCH)



4 COLLÈGES
2 445 COLLÉGIENS



1 103 BÉNÉFICIAIRES
DE L'ALLOCATION
PERSONALISÉE
D'AUTONOMIE (APA)



15 900 ARBRES PLANTÉS
(PLAN DÉPARTEMENTAL
1 MILLION D'ARBRES)



176 688
REPAS DISTRIBUÉS PAR AN



Le Département en actions

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES MAISONS DE QUARTIER

La commune souhaitant relancer la mise à disposition des maisons de quartier en raison d'un manque de salles de réception sur le territoire, les structures de Saint-Benoît ont bénéficié de travaux de mise aux normes électriques et de réhabilitation des menuiseries et des sanitaires. Les aménagements ont concerné les maisons de quartier de chemin du Cap, de Rivière des Roches, de la Confiance, de Bras Canot, et de Bourbier-Beaulieu. Les familles et les jeunes de Saint-Benoît bénéficient ainsi de lieux d'accueil de qualité où ils peuvent profiter de diverses activités de loisirs. Le Département a contribué à ce projet via le Pacte de solidarité territoriale à hauteur de 142 000 euros.



LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-BENOÎT LIVRÉ



Les 98 sapeurs-pompiers de Saint-Benoît (33 professionnels et 65 volontaires) bénéficient d'une nouvelle caserne qui a été inaugurée le 8 mars 2024. Le centre d'incendie et de secours construit dans le quartier de Beaulieu, très proche de la route nationale s'étend sur une parcelle de 8 603 m². Avec un investissement de 5,3 millions d'euros, cofinancé par le Département et la commune, cette nouvelle caserne illustre l'engagement de la Collectivité en faveur de la sécurité des Réunionnais. Le centre de secours dispose d'installations qui permettent une intervention rapide et efficace dans toutes les situations d'urgence. La caserne porte le nom d'un sapeur-pompier à la carrière exemplaire, le lieutenant-colonel Antonin Garsany.



DES PARENTS ENGAGÉS CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Pour lutter contre le décrochage scolaire, l'illettrisme et la précarité sociale, le Département a mis en œuvre depuis 2023, dans le cadre du Pacte local des solidarités cofinancé par l'Etat, en partenariat avec le Rectorat et des collèges volontaires, le dispositif « Collège des parents ». Les parents d'adolescents en voie de décrochage ou en situation d'échec scolaire et vivant une situation de précarité sociale ou d'exclusion sont ainsi invités à revenir eux-mêmes au sein des établissements pour participer à des ateliers parents-parents ou parents-enfants, encadrés par une équipe dédiée du collège. L'objectif du « Collège des parents » est l'accompagnement et l'orientation des parents mais aussi de leur enfant collégien vers leur réussite scolaire et leur insertion sociale ou professionnelle. À Saint-Benoit, c'est au sein du collège Hubert-Delisle que le dispositif a été mis en œuvre. Il a jusqu'ici touché 83 familles.



LA MÉDIATION SOCIALE POUR LUTTER CONTRE LA MARGINALISATION DES JEUNES

Dans le cadre du Pacte local des solidarités cofinancé par l'État, le Département a mis en place, depuis 2022, une démarche de médiation sociale envers les jeunes en voie de marginalisation, qui manquent d'information sur leurs droits, manquent de confiance envers les institutions et sont, globalement, éloignés des services publics. Cette médiation sociale est réalisée avec le concours d'associations de terrain, à partir de la rue, sur l'espace public ou dans les lieux d'habitats collectifs. Il s'agit d'aller au-devant du public visé, de prendre contact et de nouer une relation de confiance avec les jeunes concernés, qui permette la mise en place d'actions individuelles ou collectives visant à leur bonne intégration dans le tissu social. À Saint-Benoit, avec la SCOPAD AAP, elle a concerné 237 jeunes de la commune.

DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le Plan départemental de transition écologique du Département regroupe un ensemble d'actions visant à réduire l'empreinte carbone et environnementale de la Collectivité. Le Département accompagne aussi les autres collectivités dans cette démarche dans le cadre du Pacte de solidarité territoriale (PST). C'est dans ce contexte que la municipalité a souhaité renouveler son parc automobile avec l'acquisition de véhicules nouvelles générations et électriques. La commune a ainsi amélioré le fonctionnement des services communaux et la qualité du service rendu aux administrés. Le montant de l'investissement s'élève à 974 000 euros, dont 779 000 euros financés par le Département.

LE DÉPARTEMENT au plus proche de vous



POUR EN SAVOIR PLUS



Departement974



Departement974



@Departement974



Departement974



Scannez le
QR Code et
téléchargez
l'Appli mobile

0262 90 30 30 • www.departement974.fr